

graphiques et autres avec le Pacifique, j'ai été invité à accuser réception de votre lettre du 10 décembre, et de vous en remercier.

Relativement aux conversations qui ont eu lieu et à l'idée que vous avez personnellement émise qu'on aurait à examiner une proposition alternative dans des circonstances probables qui étaient alors discutées, je suis chargé de vous informer que si le gouvernement de Sa Majesté n'accédait pas aux propositions que vous avez déjà dû faire au ministre des colonies, mais demandait au lieu de cela, que la Colombie Anglaise, comme province de la couronne, prit une plus large part de responsabilité, ces messieurs sont prêts, sur votre demande et avec votre approbation, à former une compagnie pour l'exécution des projets spécifiés, à la condition que le taux de l'intérêt sera porté à 4½ ou 5 par cent.

L'arrangement le plus simple, vu le peu de temps qui reste, serait que les gouvernements impérial et canadien obtinssent, aux sessions prochaines de leurs parlements, la passation de mesures en vertu desquelles la Colombie anglaise et le Canada conviendraient de payer, en proportions égales, une somme annuelle de £22,500. par exemple, à la compagnie qui exécuterait les travaux proposés.

Les questions de détail pourraient ensuite être réglées entre le ministre des colonies, au nom de la Colombie anglaise, le gouverneur-général en conseil, pour le Canada, et les promoteurs de l'entreprise.

L'adoption de ce plan permettrait de prendre immédiatement, et tandis que l'argent est abondant, des mesures pour la formation d'une compagnie et la souscription du capital (à la condition d'obtenir la sanction du parlement.) Tandis que si on n'agit pas avant l'ouverture des Parlements il peut survenir des difficultés financières imprévues.

On espère donc que vous répondrez le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

E. W. WATKIN.

Aux honorables Louis V. Sicotte et W. P. Howland.

Mémoire de MM. Sicotte et Howland, en réponse à la lettre de M. Watkin, en date du 17 décembre 1862, relativement à l'établissement d'une route et d'une ligne télégraphique entre le Canada et le Pacifique.

Bien que peu disposés à croire que le gouvernement de Sa Majesté n'accèdera pas aux propositions de coopération qu'ils lui ont faites relativement à l'ouverture d'une communication entre le Canada et le Pacifique, les soussignés ont l'honneur de représenter, en réponse à la lettre de M. Watkin du 17 courant, qu'ils sont d'opinion, que le gouvernement canadien accordera à une compagnie organisée, comme il est dit dans les correspondances déjà échangées, une garantie de l'intérêt même de la moitié du capital indiqué dans ces documents, au cas où le gouvernement impérial refuserait de contribuer à une partie quelconque de cet intérêt garanti.

Les soussignés déclarent de plus, en réponse à une autre question contenue dans la lettre sus-mentionnée, que la garantie du paiement de cet intérêt offerte par le gouvernement canadien devrait suffire pour assurer l'emprunt requis au taux de quatre pour cent, et qu'ils ne chercheront en aucune façon à décider leurs collègues à accorder un plus haut taux d'intérêt, comme base de cet arrangement.

(Signé,)

L. V. SICOTTE,
W. P. HOWLAND.

Londres, 20 décembre, 1862.